

Débloquer un compte suite à un trop grand nombre de saisie du mot de passe

- Demander un nouveau code d'activation

Lors de la saisie des identifiants de connexion en vue d'accéder à une téléprocédure du ministère de l'agriculture, si le mot de passe est incorrectement saisi, votre compte se bloque au-delà de 10 essais infructueux.

Voici comment le débloquer.

Une fois que vous avez accédé au service d'inscription :

- 1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte ».

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je suis déjà inscrit. J'ai reçu un code d'activation Ministère pour créer mon mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier (ou par mail) et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 2 Le système reconnaît que votre compte est bloqué. Cochez « Je souhaite débloquent mon compte ».

- 3 Vous devrez alors demander à réactiver votre compte en :

- Saisissant votre code d'activation si vous en avez (voir « Vous avez oublié votre mot de passe et disposez d'un code d'activation Ministère »).
- Saisissant le code d'activation qui vous sera envoyé par courrier dans un délai de 5 jours maximum, sinon (voir « Vous avez oublié votre mot de passe et ne disposez pas de code d'activation »).